



REGLEMENT

« Opération 1 sapin amené, 1 sac de compost offert »

DEPÔT DU SAPIN :

Le sapin naturel doit être déposé en déchetteries de la CCNBT (Bouzigue, Mèze, Montbazin) **sans décoration, ni flocage**.

DATE DE DEPÔT : du 26/12/2015 au 31/01/2016 inclus

REMISE DE TICKET :

Un ticket sera remis pour chaque sapin apporté dans la mesure **de 1 ticket par foyer**.

Cette offre est non cumulable

RETRAIT DU SAC DE COMPOST

LIEU :

Le retrait du sac de compost de 40 litres se fera sur la plate forme de compostage situé sur le complexe OIKOS CDE 34560 Villeveyrac.

Pour tout renseignement : **0 800 801 083** / 04.67.78.55.96

DATE DE RETRAIT DU SAC :

Le retrait du sac de compost se fera **uniquement** du **04/01/16 au 26/02/16 inclus** dans la limite des stocks disponibles sur présentation du ticket.

MODE DE RETRAIT

1 sac par personne sur présentation de son ticket.

Les tickets ne sont pas cumulables.

Le ticket ne peut pas être cédé à une tierce personne.